

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

#### **Décision n° 2016-0016/DC/SBPP du 20 janvier 2016 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de membres de la commission des stratégies de prise en charge**

NOR : HASX1630021S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 20 janvier 2016,  
Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 161-77 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2014-0250/DC/SJ du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le règlement intérieur du collège ;

Vu la décision n° 2014-0252/DC du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission des stratégies de prise en charge ;

Vu la décision n° 2015-0006/DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des stratégies de prise en charge ;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement à se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance ;

Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission des stratégies de prise en charge :

Mme Sylvie GILLIER-POIRIER.

Mme Clarisse EVENO, en remplacement de M. David FUKS.

M. Jean-Charles PASCAL.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 janvier 2016.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU